

Mme Anchya Sylvie BAMANA (CEB Mayotte)
Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (CEB Guadeloupe)
M. Patrick LECANTE (CEB Guyane)
M. Patrick MALET (CEB Réunion)
Mme Marie-France TOUL (CEB Martinique)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous, présidents des Comités de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de Mayotte et de la Réunion, avons adressé un courrier à M. Nicolas Hulot, Ministre d'Etat de la Transition écologique et solidaire, et à Mme Annick Girardin, Ministre des Outremer dans lequel nous formulons des préconisations pour aller plus loin dans la gestion de crise des échouages massifs des algues Sargasse.

Nous notons avec satisfaction que les mesures d'urgence du gouvernement contre les Sargasses qui ont été annoncées le 04 mai 2018 vont dans le bon sens, et montrent que le gouvernement est attentif à la situation préoccupante que génère cette crise sur nos territoires. Néanmoins, nous demandons que ces mesures soient complétées par un ensemble de dispositifs que nous développons ci-après.

■ **Sur le plan sanitaire** : Afin de donner une information objective, transparente et complète à la population et particulièrement aux personnes à risque (femmes enceintes, enfants, personnes âgées, personnes avec des troubles respiratoires), ***nous demandons que l'ANSES (Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) puisse fournir aux collectivités territoriales les normes d'exposition de la population à l'ammoniac, qui à ce jour ne sont toujours pas établies. De plus, nous demandons à l'ANSES des analyses physico-chimiques de l'algue et de toxicité en métaux lourds qu'elles contiennent pour compléter les données sanitaires qui restent encore trop parcellaires.***

■ **Sur le plan écologique** : Ces échouages massifs constituent une catastrophe écologique pour nos régions car les tapis denses d'algues stagnantes rendent les zones marines anoxiques et abolissent les processus de photosynthèse. Dès lors toute vie animale et végétale devient impossible. Les cadavres d'animaux marins en masse ces derniers jours attestent de l'impact nuisible de ces échouages sur la biodiversité de nos côtes, des herbiers et des zones humides comme la mangrove. ***Nous demandons, comme préconisé par la mission interministérielle d'étude sur les algues Sargasse de 2016, une évaluation écologique de l'impact de ces échouages sur la biodiversité de nos territoires.***

■ **Sur le plan économique** : Les socio-professionnels (marins-pêcheurs, restaurateurs, hôteliers, prestataires d'activités nautiques et touristiques) dont les activités se déroulent sur le littoral, sont particulièrement impactés par ces échouages massifs. Après la pollution à la chlordécone, les marins-pêcheurs sont une fois de plus particulièrement touchés par ces invasions d'algues. De plus, un constat

récurrent est fait sur la corrosion des matériels électriques et électroniques dans les zones côtières où s'échouent ces algues, probablement due aux émanations de gaz libérés. ***Nous demandons que l'état de catastrophe naturelle soit déclaré afin de procéder à l'indemnisation de socio-professionnels et des particuliers par les assureurs pour les dégâts subis.***

Sur le plan d'urgence Sargasse développé par le gouvernement, 3 millions d'euros de crédit d'Etat ont été dédiés à l'acquisition de matériel de ramassage. ***Nous demandons des précisions sur cette aide gouvernementale : est-ce un point de départ pour la création du fond de solidarité destiné aux collectivités territoriales ? Si oui, comment le pérenniser ?***

■ **Sur le plan de la recherche scientifique :** ***Nous demandons la mise en place d'appels à projets de recherche afin d'acquérir de la donnée scientifique sur la connaissance de ce phénomène.*** A ce jour, personne ne sait si cette prolifération démesurée de ces algues est le résultat d'une utilisation immodérée d'intrants par les agriculteurs du bassin amazonien, ou si elle est la conséquence d'un réchauffement climatique avec l'augmentation de la température de l'eau de mer et l'acidification des océans. Il convient donc de mener des recherches d'envergure internationale pour répondre à cette question déterminante de la cause de ce phénomène. ***Nous demandons donc une mobilisation urgente de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) au travers de son comité d'orientation stratégique Outre-mer et de son conseil scientifique, de même que celle de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) pour organiser et déterminer l'enveloppe financière pour cet appel à projets.***

■ **Sur le plan de la coopération internationale :** La question de la causalité de ce phénomène est vraiment cruciale car elle conditionne la gestion de cette crise à l'échelle internationale et les indemnités internationales auxquelles pourraient prétendre les populations impactées. ***Nous demandons que la France en tant qu'Etat ayant ratifié cette convention puisse ouvrir les discussions avec les autres Etats concernés de la zone pour mettre en place une coopération visant à lutter contre la pollution et l'invasion des algues Sargasse dans les zones économiques exclusives et dans les eaux internationales. De même, nous demandons que la France fasse appel à l'Organisation des Nations unies pour mobiliser le PNUE (Programme des Nations unies pour l'Environnement) dans la gestion de cette crise.***

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Présidente du CEB de la Guadeloupe

Marie-France TOUL

Présidente du CEB de la Martinique

Patrick LECANTE

Président du CEB de Guyane

Anchya BAMANA

Présidente du CEB de Mayotte

Patrick MALET

Président du CEB de Réunion